Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260610-2026_07_11-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-07-11

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : le 03 juin 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Clément Bonnier, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns

ABSENTS : Patrick Collet (pouvoir à Aymeric Desmet), Camille Doudard (pouvoir à Clément Bonnier), Hippolyte Schreiner

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 26	Votants : 26
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VOIRIE RESEAUX – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LES OUVRAGES RELATIFS A DEUX LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES PARCELLE YX0007 PRE DE VILLENEUVE

Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint

Par courrier reçu en mairie le 23 mars 2026, la société BlueARC de Derval informe la commune avoir été mandatée par le Enedis pour réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Le projet implique la réalisation d'ouvrages électriques devant emprunter la parcelle communale YX0007 : il s'agit d'un chemin rural dans le domaine privé de la commune.

C'est pourquoi Enedis propose la signature d'une convention de servitude pour ces ouvrages :

- Deux canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 65 mètres.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260610-2026_07_11-DE

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de servitude avec Enedis présenté par l'entreprise BlueARC pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le secteur Pré de Villeneuve,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec Enedis et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

